



UNITAIRES des Ardennes



SNUipp - FSU

Journal du Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC des Ardennes - Siège social : 48, rue V. HUGO 08000 Charleville-Mézières - Téléphone et télécopie : 03 24 37 65 74 - E-mail : snu08@snuipp.fr - site web : http://08.snuipp.fr - Directeur de la publication : Xavier DUMONT - N° CPPAP 1016 S 08017 - N° ISSN 1243-5899 - Imprimé par nos soins.

LE JOURNAL DU SNUIPP-FSU 08

Supplément au N° 185 - Sommaire
N° CPPAP : 1016 S 08017
Trimestriel : mai 2013
0,50 €

p1 : éditorial
p2 : ordre du jour et inscription
p3,4,5 : bilan 2009-2012
p6 : conseil syndical, candidater..

Un congrès départemental est toujours un moment important dans la préparation du congrès national et dans la vie du syndicat : chaque section départementale participe au bilan du mandat précédent et apporte sa contribution à l'élaboration de nouveaux mandats pour les trois années à venir.

Trois thèmes seront à l'ordre du jour du congrès de Saint Malo :

Quels leviers pour transformer l'école et le métier ?

Peut-on aborder ce thème sans dire en préambule qu'il n'y a pas de réelle rupture entre la politique de Peillon et celle de Chatel ?

« Le plus de maîtres que de classes » de la loi de refondation de l'école est-il le même que celui que celui que revendique le SNUipp ?

Le danger des Projets Éducatifs de Territoire est-il suffisamment caractérisé ?

Quelle doit être la place du concours de PE : fin de licence, master ? Quel dispositif de formation ? Pré-recrutements ? Le cycle CM2-6^{ème} représente-t-il un danger pour le statut des enseignants ?

Quels nouveaux droits et nouveaux acquis pour les enseignants et les autres personnels de l'école ?

Le SNUipp doit-il demander l'élargissement de la hors classe et/ou continuer à se battre pour une revalorisation du point d'indice et une refonte de la grille des salaires ?

Faut-il revendiquer une indemnité pour tous, en référence au second degré ?

Quelles revendications en ce qui concerne les retraites ?

Faut-il continuer à se battre pour la dissociation temps Enseignant/temps élève, aller vers un 18h+3h de service ?

Quel syndicalisme pour conquérir de nouveaux droits dans l'école, dans la société ?

Faut-il se satisfaire du développement d'un syndicalisme majoritaire qui tirerait ses mandats de la profession et non de ses militants, en rupture avec nos mandats précédents d'un syndicalisme de transformation sociale ? Comment reconquérir nos droits syndicaux ?

Bien évidemment, toutes ces questions ne trouveront pas forcément de réponse lors du congrès départemental mais chacun, en fonction de ses priorités et de ses envies, pourra apporter son point de vue. D'autres questions qui tiennent chacun à cœur pourront aussi être abordées.

Il faut garder présent à l'esprit que la richesse du SNUipp, réside dans sa capacité à élaborer une synthèse des points de vue qui prenne en compte les différences exprimées et permette l'écriture de mandats dans les quels chacun puisse se retrouver. Plus nous serons nombreux à participer aux débats et plus nous pourrons nous reconnaître dans notre syndicat. Participer au Congrès départemental est un droit syndical dont il faut faire usage !

Anne du Souich

**Congrès départemental
Numéro spécial**
↪ **Jeudi 23 mai 2013**
↪ **8 h 30**
↪ **local du SNUipp**
48 rue Victor Hugo
Mohon / Charleville



CONGRÈS - ORDRE DU JOUR

8 h 30 : Accueil

9 h 00 : Ouverture, Adoption de l'ordre du jour

9 h 15 : Bilan d'activité, Débats

10 h 15 : Pause, Dépôt des candidatures au Conseil Syndical

10 h 30 : Propositions et motions pour fonctionnement et activité départementale

10 h 45 : Perspectives : deux commissions :

➡ Qu'est-ce qui s'est passé ces quatre dernières années ?

Comment résister, quelle(s) priorité(s) se donner ?

➡ Place du syndicat

11 h 45 : Apéro

12 h 00 : Clôture du dépôt des candidatures au Conseil Syndical - Repas

14 h 15 : Interventions - Vote des motions

14 h 30 : Rapport des commissions, Débats

15 h 30 : Pause - Dépouillement du vote au Conseil Syndical

15 h 45 : Formulation de propositions pour le prochain mandat

✂

Une convocation individuelle permettant à chaque adhérent de participer au congrès départemental a été envoyée. Les adhérents intéressés sont priés de nous annoncer leur participation en nous adressant le talon ci-dessous par mail ou par courrier :

Nom-Prénom :.....

Ecole :.....

o Participerai au Congrès départemental du SNU-ipp le jeudi 23 mai 2013

o Prendrai le repas en commun (restaurant proche du local).

✂

BILAN - LE FONCTIONNEMENT DU SNUIPP 08

L'activité du syndicat revêt de multiples facettes : écouter les collègues, répondre à leurs sollicitations, les informer, élaborer des positions syndicales et des modalités d'intervention et d'action, nouer les contacts avec les partenaires extérieurs... Le travail ne manque pas, comme chacun peut l'imaginer.

Le SNUipp dispose pour cela d'un local à Charleville, de ressources documentaires, du savoir-faire et des cotisations des militants et du temps de décharge accordé par le Ministère que nous avons choisi de répartir sur plusieurs personnes (5 puis 4 depuis septembre 2009 par fractions du temps de travail oscillant entre 0,125 et 0,5). Le travail en équipe est en effet une volonté permanente depuis 1993 au SNUipp 08 ! Nous regrettons pour le mandat écoulé la faible participation aux conseils syndicaux qui n'ont pas joué tout leur rôle de représentation des syndiqués.

Nous avons mis en place une liste de diffusion pour adresser aux collègues des circulaires électroniques dans le but de les informer plus rapidement et plus régulièrement. Même si la gestion individuelle des carrières des collègues occupe une grande partie de notre activité, nous sommes aussi attachés à fournir des éléments d'analyse de l'actualité sociale et scolaire. Nous avons toujours pensé que fédérer les collègues ne pouvait que profiter à chacun.

Faites remonter dès maintenant vos contributions sur le débat départemental : vos critiques, vos propositions permettront à chacun de réfléchir et de faire avancer le débat...

BILAN GÉNÉRAL 2009-2013 -

retour sur mobilisations

24 novembre 2009 : Grève Education Budget
21 janvier 2010 : Grève Fonction Publique
30 janvier 2010 : Manifestation nationale pour l'éducation à Paris
23 mars 2010 : Grève interprofessionnelle : Emploi, salaires, retraites, fiscalité plus juste et politique publique
23 mars 2010 : Grève départementale : Carte scolaire
20 mai 2010 : Journée d'action nationale : Formation des enseignants
27 mai 2010 : Grève interprofessionnelle : Retraites, emploi, salaires et services publics
24 juin 2010 : Grève interprofessionnelle : Emploi, salaires, retraites
7 septembre 2010 : Grève interprofessionnelle contre la réforme des retraites
23 septembre 2010 : Grève interprofessionnelle contre la réforme des retraites
2 octobre 2010 : Manifestation contre la réforme des retraites
12 octobre 2010 : Grève interprofessionnelle contre la réforme des retraites
Novembre 2010 : « Les professeurs des écoles stagiaires ont la parole. » 1ère enquête
23 novembre 2010 : Journée interprofessionnelle contre la réforme des retraites
22 janvier 2011 : « Pour l'école on ne doit pas se priver ! », manifestations départementales, collectif « L'éducation est notre avenir » :
11 mars 2011 : Pas de bébés à la consigne
19 mars 2011 : 40 manifestations pour l'école, collectif « L'éducation est notre avenir »
10 février 2011 : « Nous enseignons, ils suppriment », grève FSU
18 mai 2011 : Rassemblement SNUipp-FSU « Montée des écoles à Paris »
19 mai 2011 : Colloque « Le travail enquête de sens », bilan de l'enquête réalisée par le SNUipp-FSU
Mai 2011 : Pétition intersyndicale « Non aux ECLA IR, oui une vraie éducation prioritaire »
Campagne de rentrée 2011 « Une école, des élèves » film réalisé par Rébecca Houzel

27 septembre 2011 : Grève unitaire avec FCPE, UNL, UNEF
Octobre 2011 : Campagne indemnité équipement professionnel, Carte évaluation Chatel
Résultats élections paritaires : 48,15% le SNUipp-FSU (Toujours plus majoritaire !)
15 décembre 2011 : Appel à la grève intersyndicale sur l'évaluation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation
2 janvier 2012 : Le SNUipp-FSU lance une alarme sociale dans les écoles avec 101 grèves et manifestations
31 janvier 2012 : Temps fort des mobilisations contre les cartes scolaires
Mars 2012 : « Appel des RASED » dans le cadre du collectif national
Mars 2012 : « Appel des RASED » dans le cadre du collectif national septembre
7 avril 2012 : Colloque « Evaluations, pour qui ? Pour quels usages ? Quelles finalités ? »
15 février au 30 mars 2012 : « Les professeurs des écoles stagiaires ont la parole. » - 2e enquête
29 mars 2012 : Enquête sur l'aide personnalisée : Le SNUipp-FSU lance l'opération vérité
31 mars 2012 : Journée nationale de mobilisation RESF
5 juin 2012 : Journée nationale unités d'enseignement
Septembre 2012 : Enquête Refondation : Paroles aux enseignants !
Du 25 février au 31 mars 2012 : Les professeurs stagiaires ont la parole – 3e enquête
14 novembre 2012 : « Plus de maîtres que de classes - Du slogan la pratique » : journée nationale de réflexion
7 décembre 2012 : Carte pétition, revalorisation des PE
23 janvier 2013 : Journée nationale éducation d'interpellations du ministre
31 janvier 2013 : grève Fonction publique
12 février 2013 : Grève SNUipp-FSU pour une réforme ambitieuse des rythmes scolaires
6 avril 2013 : Manifestation nationale FSU pour l'école
16 mai 2013 : Colloque « Eduquer contre l'homophobie des l'école primaire »

Analyse du mandat écoulé

« Avril 2006, juin 2009... Depuis le dernier congrès départemental du SNUipp 08, nous avons dû faire face à une volonté croissante de réformer à marche forcée l'école et le service public d'éducation.

[...]

L'élection de Nicolas Sarkozy a été la victoire du mythe du marché libérateur sur l'État et les services publics inefficaces et oppresseurs. Dans ce contexte idéologique, de multiples attaques sous le masque de la réforme ont été lancées et notre syndicat, comme l'ensemble des forces sociales, a été placé

devant de lourdes responsabilités. Comme la majorité des sections départementales, le SNUipp 08 a sans cesse refusé de lancer le syndicat dans les simulacres de concertation et de négociation mis en avant par le gouvernement dans la presse. La section départementale a à chaque fois appelé les collègues à se mobiliser.

[...]

La crise, conséquence de la sphère financière libérée de la réglementation démocratique et de l'impôt, n'était pas imprévisible et n'est que le résultat de la

dérégulation générale décidée par tous les gouvernements depuis bientôt trente ans. [...]

Voilà ce que nous écrivions en bilan du précédent mandat, deux ans après l'élection de Nicolas Sarkozy à la Présidence de la République.

Les trois dernières années de son mandat ont donné lieu à la deuxième grande lutte pour les retraites en moins de dix ans, aux mouvements annuels de lutte contre les cartes scolaires saignantes, au mouvement contre la déréglementation du

BILAN GÉNÉRAL

système éducatif contenue notamment dans le programme ECLAIR, aux mouvements pour l'emploi et les salaires, contre le blocage du point d'indice...

Et... « La section départementale a, chaque fois, appelé les collègues à se mobiliser. »

Depuis l'élection de François Hollande en mai 2012, le système éducatif est l'objet d'une volonté affichée de refondation sensée être l'emblème d'un changement de politique pour une refondation de la société.

La réforme des rythmes était elle-même l'emblème de cette refondation de l'école. La transformation des IUFM en ESPE, la recréation d'une formation professionnelle rémunérée, la création du dispositif « plus de maîtres que de classes », la scolarisation des moins de trois ans devaient consolider l'édifice.

La création de 60 000 postes dans l'Éducation sur la mandature devrait être la preuve concrète de cette volonté politique.

Ainsi, à peine entré en fonction, le ministre Peillon a voulu d'emblée affirmer sa volonté de changer l'École, engageant une large concertation pour la « refondation de l'École de la République, la refondation de la République par l'École » sans réellement organiser la consultation des enseignants qui font l'éducation au jour le jour... Or, aujourd'hui, la loi adoptée nous semble bien loin de cette ambition affichée et partagée, loin des attentes, loin des réponses de fond que nous espérons tous...

Certes, quelques signes de rupture ont été donnés, l'abrogation du décret sur l'évaluation des enseignants, celle de la note de vie scolaire, la confirmation de la création de 60 000 postes (au détriment d'autres services publics), suppression des évaluations systématiques en CE1 et CM2, suppression de l'aide personnalisée qui avait servi de cache-sexe à la strangulation des RASED..., des orientations éducatives intéressantes (la détermination à lutter contre la difficulté scolaire, le décrochage, les sorties sans diplôme ni qualification, la refonte de l'éducation prioritaire,...) ont été clairement énoncées, quelques mesures phares ont été annoncées, la reconstruction d'une formation initiale et continue qui restent toutefois à définir, l'instauration du dispositif « Plus de maîtres que de classes », la réaffirmation du collège unique avec la fin des orientations précoces, la redéfinition du socle commun de connaissances, de compétences « et de culture », l'installation d'un Conseil supérieur des programmes,... mais ce ne sont là que quelques touches qui ne suffisent pas à insuffler l'élan nécessaire à une véritable refondation de l'École.

Et le sentiment est grand dans la profession que les différentes mesures engagées l'ont été sans grands égards aux revendications portées lors de la consultation nationale puis lors des réunions de concertation qui ont suivi.

En effet, si la méthode du nouveau gouvernement a quelque peu changé, elle conserve l'arrogance d'une technocratie élitiste et les mesures adoptées sont sous la contrainte d'une politique de rigueur. En outre, elles

sont souvent empreintes d'une complexité technique et administrative

Et... « La section départementale a, chaque fois, appelé les collègues à se mobiliser. »

La réflexion sur les rythmes scolaires se voulait être à la base de la réflexion mais sa restriction à la semaine a affaibli d'emblée la problématique et abouti, dans le premier degré, à des mesures contestées par les personnels.

Le SNUipp-FSU a rappelé son opposition à la semaine de 4 jours instituée par le décret Darcos de 2008 avec ses journées alourdis par l'aide personnalisée. Il n'est pas pour autant favorable au décret sur l'aménagement des temps scolaires. Celui-ci est inacceptable : il allège de manière insuffisante la journée scolaire et il n'offre aucune garantie d'un périscolaire gratuit et de qualité pour tous, et ne pose pas le respect de l'avis des Conseils d'école comme déterminant. Il renvoie à un nouveau dispositif contractuel avec les collectivités territoriales, le projet éducatif territorial, la définition du contenu et des modalités des activités péri-éducatives qui ne manqueront pas d'interférer avec le temps scolaire. Il n'offre aucune garantie d'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves pour la réussite de tous. Dans le même temps, il ouvre la voie à des dégradations certaines des conditions d'exercice du métier d'enseignant et n'apporte pas de réponse à une nécessaire revalorisation salariale des PE notamment pour compenser les coûts engendrés par le passage à 4,5 jours.

Pendant des semaines, le SNUipp-FSU n'a cessé d'attirer l'attention du ministre et, localement, du DASEN-DSDEN, sur les multiples difficultés que pose la réforme des rythmes scolaires telle qu'elle a été engagée. Il ne revendique ni le statu quo ni un retour à une situation antérieure. Il souhaite une réforme garantissant l'égalité pour tous les élèves sur tout le territoire, respectueuse à la fois des conditions de vie professionnelle des enseignants.

Quant au dispositif "Plus de maîtres que de classes", si le ministre a repris à son compte la revendication, plusieurs points montrent que la mise en œuvre du dispositif est éloignée de nos attentes :

- le cadre budgétaire contraint et la partie "programmation" de la loi,
- la situation difficile du département due aux suppressions de postes massives des années précédentes,
- la focalisation des missions sur la difficulté scolaire plutôt que sur le changement des pratiques de classes et le travail en équipe.

Ce dispositif ne doit pas se substituer aux aides spécialisées qui gardent toute leur pertinence pour les élèves en grande difficulté, il ne doit pas entrer en concurrence avec la volonté d'abaisser les effectifs des classes.

Aussi les mesures de carte scolaire pour le premier degré dans les Ardennes ont-elles fait apparaître tout le zèle du DASEN-DSDEN à l'affichage de ce dispositif en créant 17 postes au mépris de l'avis négatif majoritaire des organisations syndicales.

Le SNUipp-FSU revendique que le « Plus de maîtres que de classes » permette une déconnexion du temps enseignant et du temps élèves.

La création des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Enseignement, annoncée pour la rentrée prochaine illustre la complexité administrative et ses conséquences.

Pour le SNUipp-FSU, les ESPE doivent être de véritables écoles supérieures garanties par une unité de lieu et d'organisation humaine et pédagogique. Elles doivent bénéficier de moyens pour proposer une véritable formation professionnelle. Les masters MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) doivent offrir une formation prenant en compte la spécificité du métier de professeurs des écoles (polyvalence, maternelle, travail en équipe, connaissance du développement de l'enfant, relations aux familles,...), tout au long du cursus et y compris dans la préparation du concours pendant le M1.

Or, le cadre administratif et juridique des ESPE tel que défini dans la loi d'orientation et de programmation permet d'affirmer que leur pilotage fera la part belle à des professionnels de l'enseignement supérieur reconvertis dans des fonctions de management et que les enseignants du premier degré auront le plus grand mal à franchir les obstacles institutionnels et à participer à l'élaboration de la formation professionnelle des maîtres. C'était déjà un des principaux problèmes des IUFM dans lesquels les maîtres n'étaient que très peu associés à la définition du cursus.

La définition et la mise en œuvre de ces deux mesures ont mis en évidence deux écueils.

La méthode, la refondation de l'école ne pourra se faire sans la concertation et l'adhésion de tous ses personnels. Un avis mitigé du CSE sur la loi d'orientation et de programmation et un avis résolument négatif sur le décret sur l'aménagement de la semaine n'ont pas conduit le ministre à revoir ses copies.

En outre, le changement de ton dans la conduite et le pilotage des écoles par les DASEN-DSDEN et les IEN a du mal à se mettre en place dans les départements et les circonscriptions. Les enseignants ont besoin de modifications significatives s'écartant d'un pilotage de type managérial qui a démontré son inefficacité. Rien ne se fera sans accompagner, outiller et aider les enseignants dans l'exercice quotidien de leur métier. Ils doivent pouvoir retrouver concrètement la confiance de l'institution.

L'insuffisance des moyens compromet le changement de cap annoncé et les dispositifs et les réformes nécessaires ne pourront donner ce nouveau souffle à l'éducation nationale.

Dans le département, le SNUipp-FSU a conduit deux journées de grève dans le premier degré cet hiver dont le succès et le travail militant à destination des parents et des élus locaux ont sans doute contribué au refus de l'entrée dans la réforme des rythmes de la très grande majorité des communes.

Plus largement, le SNUipp-FSU a poursuivi son engagement dans les mobilisations interprofessionnelles contre les politiques économiques d'austérité, de mise à mal des systèmes de protection sociale. Il a revendiqué la nécessité de libérer le financement public pour renforcer l'investissement

public dans l'éducation, dans des systèmes productifs économes et propres (pour limiter les grandes crises énergétiques et écologiques), de réduire le temps de travail pour mieux le partager, de développer la démocratie dans le travail... Des instruments de politique économique, sociale (et environnementale) existent. Leur mise en œuvre relève des politiques nationales, européennes et internationales et le SNUipp-FSU a milité en faveur de leur adoption.

Jérôme CLAD
Secrétaire départemental



BILAN - REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS

Les représentants des personnels siègent dans différentes instances: CAPD, CTSD et CDEN.

La CAPD traite tous les dossiers concernant les personnels (mouvement, exeat/ineat, avancement, ...); le CTSD examine la carte scolaire, la politique départementale d'éducation et l'organisation de l'école; le CDEN reprend les points examinés en CTSD auxquels s'ajoutent les questions du ressort des collectivités locales et des parents d'élèves (taux de l'indemnité logement, rythmes scolaires, transports).

Durant ces trois dernières années en CAPD, les élus du SNUipp ont porté sans relâche les préoccupations suivantes:

1. le respect des règles adoptées

(appelées pratiques départementales), y compris lorsqu'elles étaient défavorables à des collègues syndiqués;
2. une information riche et transparente en direction de la profession: comptes-rendus des réunions de CAPD, mise sur le site internet des éléments d'informations, informations personnalisées...
3. leurs interventions permettent les avancées suivantes:
- une attention à la situation des collègues en difficulté;
- un examen transparent des situations médicales justifiant l'attribution d'une priorité dans le cadre du mouvement départemental.

Ce bilan intervient dans un contexte d'attaque sans précédent contre le paritarisme.

En ce qui concerne le CTSD et le CDEN, les représentants du SNUipp siègent au titre de la FSU qui a composé sa délégation avec une représentation équitable de ses principaux syndicats.

Le CTPD et le CDEN sont des instances consultatives qui émettent des avis, c'est bien évidemment l'I.A devenu DASEN qui prend les décisions en dernier ressort.

Le SNUipp s'est fixé comme objectif la défense de l'ensemble des établissements dans un souci d'équité et de respect des règles ainsi que la défense du service public d'éducation. Toutes nos déclarations préalables donnent une large part au contexte national.

Chaque réunion donne lieu à un compte-rendu sur notre site ou dans notre bulletin départemental.

VIE DU SYNDICAT : LE CONSEIL SYNDICAL

LE CONSEIL SYNDICAL : FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE.

Renforcer le conseil syndical, tel était l'objectif que nous nous étions fixé pour les trois années écoulées, objectif que nous sommes loin d'avoir atteint. Et pourtant il est important d'adopter une stratégie qui résulte d'une réflexion collective, surtout dans une période difficile où il faut en permanence résister à un contexte libéral que le gouvernement, par sa priorité à la réduction de la dépense publique, n'a fait qu'adoucir.

Pour que la démocratie s'exerce pleinement il est essentiel que chaque conseiller syndical donne son avis et contribue aux décisions collectives; le syndicat ne doit pas être un appareil où une poignée de syndiqués décident pour tous les autres. A l'inverse cette poignée doit porter les idées du plus grand nombre.

Tout au long de l'année, c'est au moment des conseils syndicaux que les décisions importantes au niveau départemental sont prises et que les prises de positions de la section sur les questions nationales sont définies et remontées au Conseil national.

C'EST AUSSI LE CONSEIL SYNDICAL QUI ÉLIT LE BUREAU ET LE SECRÉTARIAT, EN PARTICULIER LE/LA SECRÉTAIRE DÉPARTEMENTAL/E.

Est-ce un gros travail de participer au conseil syndical?

Cinq réunions par an (alternativement, hors et sur le temps de travail), une attention particulière portée aux attentes des collègues... C'est ce qu'on peut attendre du conseiller syndical. Rien n'empêche, bien sûr, un investissement plus important, mais, chacun fait selon ses possibilités, ses envies et ses compétences...

DÉCLARATION DE CANDIDATURE À RETOURNER À LA SECTION

Prénom et Nom:

En activité **Retraité** **(cochez la mention utile)**

Poste:

Présente ma candidature au conseil syndical du SNUipp pour le mandat 2013/2016.

o Je me reconnais d'une tendance (préciser):

o Je me situe hors tendances.

Date et Signature: